



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le 10 DEC. 2018

Mesdames et Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Le 19 novembre 2018, le Premier ministre a présenté la stratégie nationale d'attractivité « Bienvenue en France », qui consacre l'objectif d'accueillir 500 000 étudiants internationaux en France d'ici 2027.

Depuis lors, cette démarche a suscité de nombreuses interrogations, parfois vives, dont certains d'entre vous ont souhaité se faire le relais. Je tenais donc à vous apporter un certain nombre de précisions qui me paraissent indispensables et que vous êtes bien naturellement libres de diffuser, si vous le jugez utile, au sein de votre équipe et de votre communauté. Elles permettront, je l'espère, d'apporter une première série de réponses très concrètes aux questions et inquiétudes qui ont pu s'exprimer depuis quelques jours.

Au cœur de la stratégie « Bienvenue en France », il y a un constat : celui de l'érosion du pouvoir d'attraction de l'enseignement supérieur français au moment même où le nombre d'étudiants connaît une très forte croissance partout dans le monde et devrait doubler d'ici 2025. Depuis plusieurs années, la France, qui est le 4^e pays d'accueil des étudiants internationaux au monde, ne figure plus parmi les 20 pays connaissant la plus nette progression du nombre d'étudiants accueillis, là où la Chine, la Turquie ou l'Arabie saoudite affichent avec succès des ambitions nouvelles, notamment en Afrique francophone comme anglophone.

Pour demeurer l'un des pays-phares de la mobilité étudiante, nous devons naturellement jouer de nos atouts – et en premier lieu du rayonnement de la culture française et de la qualité des formations proposées dans nos établissements supérieurs. Mais nous devons également améliorer les points faibles qui sont relevés par chacun des étudiants internationaux que nous accueillons : la lourdeur et la complexité de nos procédures administratives, palpables dès la demande de visa, l'absence d'accompagnement systématique à l'arrivée en France et le sentiment d'isolement qui en découle, mais aussi le faible nombre d'enseignements proposés en langue étrangère ou la qualité variable des cursus de français langue étrangère.

Je sais que, depuis plusieurs années, des progrès importants ont été faits, mais chacun de nous mesure l'écart qui existe encore entre la manière dont les étudiants français sont accueillis dans la très grande majorité des universités étrangères et celle dont nous accueillons les étudiants internationaux.

.../...

Comblent cet écart, c'est tout l'objet de la stratégie « Bienvenue en France », qui repose sur trois piliers, en agissant tout d'abord sur les conditions d'accueil. Cela signifie une simplification et une amélioration des processus de délivrance de visa et de titres de séjour, avec et ce n'est qu'un exemple la fin de l'obligation pour un étudiant international d'aller valider son visa à l'OFII à son arrivée en France. Cela pourra désormais être fait de façon intégralement dématérialisée.

De même, les étudiants internationaux ayant obtenu un Master ou un Doctorat pourront désormais, à l'issue de leurs études, bénéficier d'un titre de séjour pour rester ou revenir en France et y travailler s'ils le souhaitent. La volonté du Gouvernement est en effet de nouer un lien durable avec la jeunesse qui a choisi la France pour faire ses études.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil proposées dans les universités et les grandes écoles, en favorisant par exemple la création de guichets uniques dans l'ensemble des établissements pour accompagner les étudiants dans leurs démarches ou l'enseignement en anglais, un fonds « Bienvenue en France » sera mis en place et sera doté de 10 millions d'euros dès 2019.

En parallèle, Campus France lancera, dès le mois de janvier 2019, la première campagne d'attribution du label « Bienvenue en France » aux établissements d'enseignement supérieur qui auront fait le choix de s'engager dans une démarche d'amélioration rapide et durable des conditions d'accueil et d'accompagnement proposées aux étudiants internationaux, afin de mieux répondre à leurs besoins particuliers. Soixante-dix établissements ont déjà manifesté leur intérêt pour ce label.

Améliorer rapidement et nettement ces conditions d'accueil exige des moyens. Pour les dégager et permettre de tripler le nombre de bourses destinées aux étudiants internationaux, le Gouvernement a souhaité mettre en place des frais d'inscription différenciés à l'intention de ceux qui sont en mesure de les acquitter, comme c'est le cas dans nombre de pays voisins, comme la Belgique francophone ou les Pays-Bas ou des régions francophones comme le Québec.

Notre système d'enseignement supérieur est très largement financé par l'impôt. Il s'agit là d'un choix essentiel, qui garantit que le service public bénéficie à tous les citoyens, quels que soient leurs moyens. C'est ce financement par l'impôt qui a permis, depuis des années, de maintenir des frais d'inscription à un niveau extrêmement bas pour les étudiants français et européens.

Le Gouvernement est profondément attaché à ce choix, qui ne sera en aucun cas remis en cause, comme l'a précisé le Premier ministre dès le 21 novembre à l'Assemblée nationale. Il n'y aura aucune augmentation des frais d'inscription pour les étudiants français et européens: affirmer le contraire, c'est tout simplement diffuser de fausses informations. Depuis 18 mois, le Gouvernement a au demeurant fait de l'amélioration des conditions matérielles d'études une priorité cardinale, qui a été placée au cœur du plan Etudiants. Cela s'est traduit concrètement par la suppression de la cotisation de sécurité sociale étudiante, qui a conduit à une baisse de 100 millions d'euros du coût de la rentrée dès le mois de septembre. Dans le même temps, le montant des droits d'inscription a baissé.

Je suis donc prête à aller plus loin en gravant dans le marbre la stabilité des droits d'inscription pour les étudiants français et européens en prenant les actes réglementaires nécessaires dans les prochaines semaines.

Les étudiants internationaux qui résident, seuls ou avec leur famille, depuis plusieurs années en France et qui ont, à ce titre, participé au financement par l'impôt de notre enseignement supérieur acquitteront les mêmes frais d'inscription que les étudiants européens.

Les nouveaux frais différenciés concerneront donc les seuls étudiants internationaux qui ne sont ni ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de Suisse ou du Québec et qui s'inscrivent, pour la première fois, dans un cycle de formation supérieure en France.

Beaucoup d'informations erronées circulent à ce sujet. Je veux donc être très précise, afin de rassurer tous ceux qui aujourd'hui s'interrogent – et notamment les étudiants internationaux qui ont d'ores et déjà commencé leurs études et qui se demandent s'ils auront la possibilité de les poursuivre l'année prochaine. Ils ne sont en aucun cas concernés par ces frais différenciés : s'ils poursuivent leurs études au sein du même cycle, ils seront systématiquement exonérés. S'ils changent de cycle au sein de leur établissement, ils seront couverts par les exonérations de transition mises en place, avec mon accord, par les universités et les écoles.

De même, les étudiants internationaux qui ont le statut de résidents en France ou dans l'Union européenne ou qui choisissent la France parce qu'ils y ont des attaches privées ou familiales ne sont pas concernés. Quant aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, ils seront, demain comme aujourd'hui, exonérés de tout frais d'inscription.

J'ajoute que nous avons souhaité fixer les frais différenciés à un tiers environ du coût de la formation pour la collectivité nationale, qui en gardera donc à sa charge les deux tiers. C'est un choix fort et c'est la raison pour laquelle ces frais différenciés resteront très inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans des pays voisins.

Au-delà des exonérations nationales, j'ai souhaité donner aux universités et aux grandes écoles une très large capacité à mettre en place des exonérations totales ou partielles qui permettront non seulement de prendre en compte toutes les situations particulières, mais également d'asseoir leur stratégie de rayonnement international et d'attractivité.

L'ensemble des étudiants internationaux qui sont en mobilité dans le cadre de partenariats organisés entre universités ou entre écoles, comme les programmes Erasmus+ ou les cotutelles de thèse, continueront, sans restriction particulière, ainsi à être exonérés de frais d'inscription si les accords le prévoient. C'est d'ores et déjà le cas de 12500 étudiants accueillis chaque année.

De plus, la large capacité d'exonération qui sera donnée à vos établissements vous permettra à la fois de tenir compte des liens particuliers que vous avez noués avec tel ou tel établissement étranger ou tel ou tel pays. Ces partenariats et ces liens sont précieux, ils font partie intégrante de la culture et de l'identité de chaque établissement et ils seront préservés.

De même, la latitude qui vous sera donnée dans le cadre de vos politiques d'exonération vous permettra, par exemple, de consolider des formations qui s'adressent très largement à un public d'étudiants issus de pays en développement. Je sais et je partage l'engagement de la communauté universitaire en direction de la jeunesse issue de pays parfois encore très fragiles. Cet engagement ne sera pas remis en cause : il sera même renforcé.

L'idée qu'un jeune étudiant international puisse renoncer à venir en France pour des raisons financières m'est, comme à vous, insupportable. C'est pourquoi, avec « Bienvenue en France », nous en avons souhaité mettre un terme à la baisse continue du nombre de bourses proposées aux étudiants internationaux. Les bourses et exonérations délivrées par les services diplomatiques seront plus que doublées et passeront de 7 000 à 15 000.

En parallèle, les universités et grandes écoles pourront, elles aussi, mettre en place des bourses à destination des étudiants internationaux. A l'échelle nationale, notre objectif est

d'en créer au moins 6 000. Ce nombre pourra être revu à la hausse sur la base des besoins en bourses et exonérations exprimés par vos établissements.

Je vous invite donc à me faire part, dès les prochaines semaines, des besoins qui sont les vôtres au regard de la situation de votre établissement et de sa stratégie d'accueil et d'attractivité. Sur cette base, je suis prête, si nécessaire à faire évoluer les textes réglementaires en vigueur, afin de vous garantir toute la latitude nécessaire.

Je suis également prête à travailler, avec vous, pour mieux prendre en compte la situation des doctorants internationaux, qui jouent un rôle déterminant dans la vie de nos établissements et de nos laboratoires. D'ores et déjà, le Gouvernement a prévu que leurs frais d'inscription différenciés puissent être pris en charge directement par les financements sur projet qui ont permis leur recrutement. Les règlements financiers des agences, et notamment de l'ANR, vont être modifiés en ce sens dans les prochaines semaines

Mais je suis naturellement prête à travailler avec vous pour aller plus loin – notamment dans le champ des sciences humaines et sociales, où une minorité d'étudiants inscrits en thèse bénéficie, aujourd'hui encore, d'un contrat doctoral. Cela n'est pas satisfaisant et nous devons y travailler ensemble.

J'ajoute, s'il en était besoin, que les frais d'inscription demeureront, demain comme aujourd'hui, des ressources propres qui seront perçus et bénéficieront directement à vos établissements et qui leur seront acquises.

Le troisième pilier de la stratégie « Bienvenue en France », c'est le soutien ferme et résolu apporté par le Gouvernement au rayonnement de notre enseignement supérieur à l'étranger. Les projets de double diplôme ou d'implantation internationale sont de plus en plus nombreux (Singapour, Chine, Egypte, Côte d'Ivoire, ...). Ils permettent à une part toujours plus importante de la jeunesse du monde de suivre des cursus d'enseignement supérieur français sans lui imposer de quitter pour cela son propre pays.

A l'image du campus franco-sénégalais ou de l'université franco-tunisienne, ces projets seront encouragés et accompagnés financièrement. 5 millions d'euros par an y seront consacrés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères dès 2019 afin d'amorcer les projets. A compter de 2020, ce seront 20 millions d'euros par an qui seront dégagés par l'Agence française du développement, afin de permettre leur réalisation concrète, notamment en Afrique.

Cela démontre, s'il en était besoin, qu'avec « Bienvenue en France », le Gouvernement n'entend pas privilégier les étudiants venus d'une partie du monde contre une autre. La France a, depuis des années, la chance d'accueillir chaque année des milliers d'étudiants venus de pays avec lesquelles elle entretient une relation singulière – tout particulièrement au Maghreb ou en Afrique francophone. Cette relation, nous souhaitons non seulement la protéger, mais également la renforcer et c'est la raison pour laquelle le doublement des bourses et exonérations délivrées par nos postes diplomatiques bénéficiera prioritairement aux étudiants venus de cette partie du monde.

Mais réaffirmer la place particulière de notre partenariat avec l'Afrique francophone ne doit en aucun cas nous conduire à renoncer à attirer des étudiants venus de pays qui, aujourd'hui, ne font pas assez le choix de la France, qu'il s'agisse de l'Afrique anglophone, de la Chine et de l'ensemble des pays asiatiques, de l'Australie, des Etats-Unis ou du Canada, pour ne donner que quelques exemples.

Etre capable d'attirer tous les étudiants, d'où qu'ils viennent, c'est le cœur de la stratégie « Bienvenue en France ». C'est pourquoi la question des conditions matérielles d'accueil des étudiants internationaux, qu'il s'agisse de la délivrance des visas et des titres de séjour, de l'accompagnement individualisé ou de l'accès au logement, notamment en CROUS, est cruciale. Nous devons tous ensemble définir un haut niveau d'exigence, qui puisse être partagé progressivement par toutes les universités et écoles à compter de la rentrée prochaine.

Naturellement, c'est ensemble et dans le dialogue que nous devons définir ce standard français d'accueil, qui ne sera pas uniforme, mais qui permettra de donner une vision claire aux futurs étudiants de la qualité de l'accueil qui leur sera réservé.

C'est pourquoi, dans les jours qui viennent, je lancerai avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur une concertation qui portera notamment sur les axes prioritaires d'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux. Vous y serez naturellement associés au travers des trois conférences d'établissement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs, l'expression de ma meilleure considération.



Frédérique VIDAL